

DÉLIBÉRATION N°DL20230063 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

REVERSEMENT PARTIEL D'UNE SUBVENTION OCTROYÉE PAR L'ÉTAT AU TITRE DU PLAN DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE D'AIDE AUX COMMUNES (ARCD)

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En 2021, la commune a perçu une subvention de 46 000€ de l'Etat au titre du plan de relance de la construction durable d'aide aux communes (ARCD).

Ce montant a été attribué pour 2 permis de construire : l'un route du Coin (PC N°04220720S0074) et l'autre rue Maurice Bonnevialle (PC N°04220720S0081) à Saint-Chamond.

Or, le permis de construire N°04220720S0074 route du Coin ayant été retiré, il convient d'effectuer un reversement partiel de la subvention pour 29 400 € par une dépense réelle au compte 1311.

Concernant la régularisation des reprises de subventions, la régularisation doit s'effectuer par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- crédit du compte 13911 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »
- débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la régularisation des reprises de subvention par le comptable public, telle qu'exposée ci-dessus, par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :
 - crédit du compte 13911 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »,
 - débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Date de mise en ligne 24 mai 2023